

Procès-verbal

Bureau

29 janvier 2014

JS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier à 14 heures, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt-quatre janvier, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93.

Présents :

Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Monsieur Monino Jean-François	CA Plaine-Commune
Monsieur Rouault Alain	CA Plaine-Commune
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA

Excusés :

Madame. Deknudt Laetitia	CA Est-Ensemble
Monsieur. Dumas Benjamin	CA Est-Ensemble
Madame. Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur. Lotti Bruno	CA Est-Ensemble
Monsieur. Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur. Magnien Jean-François	Livry-Gargan
Monsieur. Savat Gérard	CA Est-Ensemble
Monsieur. Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Président constatant que le quorum n'est pas atteint, ouvre la séance à 14 heures 20.

Monsieur Denneulin est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le président remercie ceux qui ont pu se déplacer, il précise que monsieur Savat, absent aujourd'hui, a donné son accord sur les propositions de monsieur Rouault.

À l'ordre du jour de ce Bureau, il n'y a qu'un seul point : la position du SITOM93 face au projet de la métropole du Grand Paris (MGP).

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, votée à l'Assemblée Nationale a été validée par le Conseil Constitutionnel. Cette loi dit qu'au 1^{er} janvier 2016 est créée la MGP, sur le périmètre de Paris et des 3 départements de la petite couronne et que les communautés d'agglomérations seront supprimées. Les compétences et les moyens (notamment financiers) de celles-ci seront donc transférés à la métropole qui a 2 ans pour dire si elle garde les compétences qui ne sont pas obligatoires de par la loi, dont les déchets.

Par conséquent, il n'est pas certain que la MGP garde la compétence déchets. Elle peut décider de la déconcentrer dans les communes ou dans des unités territoriales. Par ailleurs, les problèmes de fiscalité ne sont pas réglés dans le texte actuel.

Comme suite à une question de monsieur Souben quant à l'avenir des syndicats intercommunaux, monsieur le président précise que ceux-ci au 1^{er} janvier 2016, n'auront plus que les communes individuelles comme adhérentes, à moins que la MGP représente les communautés d'agglomérations au sein de ces syndicats. Pour préparer justement ces changements, il est mis en place une mission de préfiguration qui doit examiner les conditions de mise en place de la MGP au 1^{er} janvier 2016.

Eu égard à cette situation, le syndicat, parallèlement au SYELOM, a missionné un avocat pour examiner de façon approfondie ces textes afin de définir un calendrier des décisions à prendre. Cet avocat pourra en plus accompagner le SITOM93 dans toutes ses décisions concernant ce dossier.

Même si ce n'est pas prévu dans les textes, le SITOM93 souhaite être intégré avec les autres syndicats à la mission de préfiguration ou au moins être associé aux travaux. À l'heure actuelle, la demande que ferait le SITOM93 à la MGP serait le retour aux communes de la compétence déchets et des moyens (TEOM). Pour y parvenir, il y a un argument politique fort, puisque les communes (dont Paris) qui ne sont pas dans des agglomérations vont garder leur autonomie, leurs finances et leurs compétences, ce qui peut au niveau du territoire créer une situation d'inégalité de traitement. Une ordonnance, au plus tard en juillet 2015, doit régler toutes ces questions.

Le SITOM93 ainsi que le SYELOM ont décidé d'écrire à tous les maires et les présidents des agglomérations pour leur expliquer cette situation. Monsieur le président propose aussi de travailler sur la possibilité pour les communes de récupérer certaines compétences non obligatoires avant le transfert à la MGP. Cela peut concerner la compétence déchets quitte à recréer des syndicats intercommunaux de collecte au niveau des territoires pertinents pour récupérer les marchés en cours, les déchetteries, etc...

Monsieur le président ajoute qu'une déclaration commune avec le SYELOM sera présentée lors du prochain comité du SYCTOM. Monsieur le président précise que monsieur Savat souhaite le retour des compétences aux communes.

Comme suite à une question de monsieur Monino, monsieur le président pense que le risque est que toutes les compétences soient transférées à la MGP et que le traitement des déchets se fasse au travers d'une structure déconcentrée de la métropole.

Par contre, la MGP va créer des conseils de territoires (sans aucun pouvoir) pour localiser un certain nombre de services. Si la MGP reprend la compétence déchets, elle transféra peut être la compétence collecte à ces conseils de territoires. Monsieur le président précise bien que c'est simplement un échelon déconcentré sans aucune autonomie. Dans ce cas de figure les syndicats pourraient alors disparaître.

Pour monsieur Denneulin, l'action du SITOM93 serait plus efficace si le syndicat connaissait les projets de ceux qui pilotent la mise en place de la MGP. Monsieur le président répond qu'il bien évidemment qu'il n'y aura pas de décision à prendre aujourd'hui, le plus important est d'échanger pour travailler de façon concertée, pour, au moment venu, donner officiellement la position du SITOM93.

Monsieur Souben demande si la MGP n'aura pas tendance à avoir comme interlocuteur unique le SYCTOM. Monsieur le président répond qu'objectivement les deux syndicats existent.

Monsieur Souben souhaite que le syndicat organise une réunion avec l'avocat afin de pouvoir lui poser des questions. Monsieur le président propose de tenir un nouveau bureau le 5 mars et peut-être d'inviter celui-ci à ce moment-là.

Monsieur le président soumet aux membres du bureau, la lettre qui sera envoyée à tous les maires. Ceux ont quelques jours pour donner leur accord sur le contenu.

Sans aucune autre question, monsieur le président lève la séance à 16h15